

Mise en place d'une Haie Champêtre

Dans le cadre de ses 50 ans, l'association Nature 18 a souhaité mener une action à destination des collectivités de moins de 1000 habitants à travers un appel à projet.

Trois élus de notre commune, Élodie Delage, Benoît Faillot et Romain Gressette ont pris le temps de la réflexion, et ont proposé un projet.

Limeux a été sélectionnée pour une plantation de haie champêtre dans le Bourg. (photo 1)

Une fois les plans récupérés, il restait la préparation et la plantation à faire.

Le 5 Décembre 2020, Élodie, Benoît et Romain aidé de deux autres membres du conseil, Philippe Raymond et Bastien Beugin-Fleurant ont procédé à la plantation de la haie.

Cette haie va permettre d'abriter la faune sauvage (oiseaux, papillons, insectes, amphibiens...), elle servira également de support pédagogique pour expliquer les nombreux rôles qu'une haie champêtre peut apporter (limiter le ruissellement, accueillir la biodiversité...). (photo 2)

Le 3 Mars 2021, nous avons eu la visite de Lucie Jamet, représentante de Nature 18, afin de signer la "Charte d'Engagement des communes".

A cette occasion, un panneau a été fourni par Nature 18, installé par l'agent technique, pour illustrer cette nouvelle plantation.

Pourquoi une haie champêtre?

- Elles limitent l'érosion des sols et le ruissellement en cas de fortes pluies, en favorisant l'infiltration des eaux. Réservoir naturel de Biodiversité, elles sont également des zones de relais majeures permettant aux espèces de se reproduire et de se déplacer dans le paysage. Une haie champêtre constituée de feuillus accueille 10 fois plus d'espèces d'oiseaux et d'insectes qu'une haie de thuyas. (photo 3 et 4)

Pourquoi une charte?

La charte engage la commune, dans son domaine de compétence :

- Arroser les deux premières années les plants (dans le respect des arrêtés de réduction de la consommation d'eau);
- Remplacer les jeunes plants morts afin d'éviter des trouées dans la

haie;

- *Maintenir le paillage aux pieds des jeunes plants pour éviter la concurrence des herbacés afin de garder un maximum d'humidité dans le sol durant les 5 premières années;*
- *Respecter la période de taille (entre Septembre et Février);*
- *Ne pas tailler la haie en hauteur (sauf présence de réseaux aériens);*
- *Privilégier les tailles douces avec un matériel adapté (lamier ou sécateur hydraulique);*
- *Conserver une largeur d'1,50m minimum pour la haie. (photo 5)*

La Municipalité remercie Nature 18 pour sa collaboration et ses conseillers municipaux pour leur investissement dans ce projet.

(Ce projet était initialement prévu avec la participation de personnes volontaires de la commune,

mais il a fallu nous adapter aux préconisations liées à la crise sanitaire.)